

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DU 206 Convention avec GrDF et la SEMAPA relative à l'expérimentation de solutions énergétiques performantes au gaz dans la ZAC Paul Bourget (13^{ème}).

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DU 261 des 12 et 13 novembre 2013, par laquelle le conseil de Paris a approuvé et autorisé la signature du contrat de concession de l'opération Paul Bourget avec la SEMAPA ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la convention de partenariat énergétique entre la Ville de Paris, la SEMAPA et GrDF pour la mise en œuvre d'une expérimentation sur l'opération Paul Bourget ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission, et M^{me} Célia BLAUDEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

La convention relative à l'expérimentation de solutions énergétiques performantes au gaz dans la ZAC Paul Bourget jointe en annexe 1 est approuvée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO